

Cinq éoliennes et une seule colère

Pour contrer un projet éolien à Saint-Bonnet-près-Bort, l'Association pour la sauvegarde du cadre de vie du plateau bortoïs est prête à engager une bataille juridique.

Éric Porte

eric.porte@centrefrance.com

Au départ léger, le vent de la contestation est en train de prendre de la vigueur entre Saint-Bonnet-près-Bort et Thalamy, et pourrait virer à la tempête.

Déclarée à la sous-préfecture d'Ussel, l'Association pour la sauvegarde du cadre de vie du plateau bortoïs a officiellement vu le jour le 8 novembre, et lance sa première offensive juridique.

Président de l'association, Jean-Pierre Rebière, un agriculteur installé à la Maison rouge, annonce le dépôt de pas moins de quatre plaintes contre les délibérations du conseil municipal en faveur d'un projet d'installation d'éoliennes, un dossier que se dessine depuis septembre 2016 sur le plateau bortoïs. A priori, aucun permis de construire n'a encore été délivré.

Profondes divisions

« J'aurais aimé un débat et une concertation avec l'ensemble des habitants sur cette histoire d'éoliennes, explique celui qui a été premier adjoint de la commune jusqu'en 2014. Ce projet est une atteinte à notre ruralité ».



PROJET. Cinq éoliennes comme celles-ci sont en projet entre Thalamy et Saint-Bonnet-près-Bort.

PHOTO D'ILLUSTRATION PASCAL PROUST

Il est surtout en train de diviser de manière profonde cette commune rurale d'un peu plus de 180 habitants, jusque dans le conseil municipal, présidé par Daniel Couderc (*), par ailleurs responsable départemental du syndicat agricole FDSEA.

Élue avec lui sur une liste d'intérêt communal, Anaïs Rebière fait front commun avec son mari. Avec un autre conseiller, elle s'est prononcée contre le lancement des études, lors d'un

vote fin 2016. Elle a aussi refusé de signer le cahier de délibérations.

C'est la société Quadran (groupe Direct énergie), un des principaux opérateurs français dans les énergies renouvelables, qui est à l'origine du projet. Initialement, neuf éoliennes étaient prévues sur les communes de Thalamy, Saint-Bonnet-près-Bort et Sarroux/Saint-Julien. Aujourd'hui, seules les deux premières sont concernées. Le

projet a été ramené à cinq éoliennes de 180 mètres de haut.

Jean-Pierre et Anaïs Rebière dénoncent le manque de transparence et l'absence de dialogue, même si une réunion a bien eu lieu fin septembre en présence du maire et d'un représentant de l'exploitant.

« Personne n'est véritablement au courant de l'installation de ces éoliennes, assure Jean-Pierre Rebière. On promet aux propriétaires des terrains un loyer

de 7.000 €/an et de la taxe professionnelle pour la commune. Je suis désolé, mais tout ne se vend pas ».

Le président de l'association sera bien sûr directement concerné par la présence des éoliennes : « Si elles voient le jour, ce sera à environ un kilomètre de chez moi. Il y a des riverains plus proches et qui s'inquiètent de leur impact sur la valeur de leurs maisons » (**).

L'ancien adjoint assure ne pas en faire une « affaire personnelle. Avec d'autres opposants, nous sommes allés voir le maire pour faire entendre nos arguments. Une conclusion s'impose : nous n'avons pas la même façon de voir les choses que lui ».

Le dossier éolien n'est pas le seul que l'association veut prendre en compte. La qualité de l'eau, des paysages, la défense d'une agriculture « raisonnée et familiale » préoccupe Jean-Pierre Rebière qui ne cache pas qu'il a été proche de la FDSEA. « Avec ma femme, on a choisi de vivre à la campagne pour la qualité du cadre de vie. On veut le garder ».

(*) Daniel Couderc n'a pas répondu à nos sollicitations. Interrogé dans notre édition du 28 janvier 2017, l'élu avait admis « être intéressé parce que ce n'est pas neutre financièrement ».

(**) Dans le schéma régional éolien du Limousin, un chapitre est consacré à l'éolien et l'immobilier. Il affirme qu'en zone rurale, « l'impact sur l'immobilier est considéré comme neutre » ; à consulter sur le site internet de la direction régionale de l'environnement de Nouvelle-Aquitaine. Dans une carte, une grande partie de Saint-Bonnet-près-Bort est classée en zone favorable pour l'éolien.